



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 23-02-2026 /

Dossier complet le : 20-03-2026 /

N° d'enregistrement : 014090/KK P

1 Intitulé du projet

Amenagement des espaces publics dans le cadre du Nouveau projet de renouvellement urbain (NPRU) du quartier Surville, sur la commune de Montereau-Fault-Yonne (77)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNE DE MONTEREAU FAULT YONNE

Raison sociale

Commune de Montereau-Fault-Yonne

N° SIRET

21770305700018

Type de société (SA, SCI...)

Collectivités territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

CHERON

Prénom(s)

James

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. Infrastructures routières	(les ponts, tunnels et tranchées couvertes supportant des infrastructures routières doivent être étudiés au titre de cette rubrique)., 6A, 41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet s'inscrit dans le cadre du NPRU de Surville. Toutefois, il porte uniquement sur l'aménagement des espaces publics : -transformation de la place Beaumarchais avec création d'une halle de marche -création d'un jardin -création de places de stationnement -modifications des cheminements piétons, cyclables et de la voirie au nord du périmètre projet. Ainsi, le périmètre opérationnel du projet sera de 38 310m². 205 places de stationnement en surface seront aménagées. 3 places seront réservées aux PMR et d'autres seront équipées de bornes de recharge pour les véhicules électriques (5 places dont 1 réservées aux PMR).

4.2 Objectifs du projet

Le NPRU de Surville prévoit diverses interventions au sein du quartier afin de le transformer pour améliorer le cadre de vie des habitants : réaménagement des espaces publics, réhabilitations des logements... Le présent projet porte uniquement sur les espaces publics. Il vise à faire de la place Beaumarchais et plus largement du quartier, une nouvelle polarité et à les rendre plus attractifs. Le projet limite la consommation et l'artificialisation d'espaces.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le démarrage des travaux est prévu pour 2026. Le chantier tiendra compte des recommandations formulées dans la note d'accompagnement annexée au présent cerfa. La livraison est envisagée pour 2032.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'aménagement des espaces publics dans le cadre du NPRU de Surville vise à mettre à disposition des habitants du quartier, mais aussi plus largement, des habitants de l'ensemble de la commune, de nouveaux espaces publics : jardins, halle du marché. Ces espaces devront être appropriables par le plus grand nombre. Le périmètre opérationnel sera de 38 310 m². 205 places de stationnement seront aménagées. Grâce au respect des mesures environnementales prescrites, l'impact du projet d'aménagement sur l'environnement sera minimisé.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à : - Demande d'examen au cas par cas conformément à l'annexe de l'article R122-2 pour les rubriques 6.a) et 41.a) ; - Permis d'aménager ; - Dossier Loi sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Perimetre d'intervention Stationnement public	(38 310 m ² , 205 places (230 places existantes a l'etat initial))

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Sans objet

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	ZNIEFF de type I a 178 m au nord-est et 285 m au sud-est du site ZNIEFF de type II a 875 m au sud-est du site La notice d'accompagnement en annexe 8 permet de visualiser la localisation de ces zones et la distance les separant du perimetre projet.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Reserve naturelle regionale a 178 m au nord-est et 285 m au sud-est du site, sur la meme emprise que la ZNIEFF de type I

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Le site d'étude n'est pas concerné par un PEB (Plan d'exposition au bruit) ou un PGS (Plan de gêne sonore).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Site en dehors du périmètre de protection des abords du prieuré Saint-Martin, monument historique inscrit le plus proche, situé à 650 m au sud-est
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le Dossier Loi sur l'Eau (DLE) réalisé et annexé au présent dossier infirme la présence d'une ou plusieurs zones humides sur le site; en effet le site était identifié par la DRIEAT comme situé dans une alerte probable de zone humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRI de la Vallée de la Seine de Montereau-Fault-Yonne approuvé le 31/12/2002 Pas de PPRT
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRI de la Vallée de la Seine de Montereau-Fault-Yonne approuvé le 31/12/2002 Pas de PPRT
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	L'étude de pollution réalisée par GEM en avril 2025 et annexée au DLE démontre une absence de pollution des sols constituant un risque sanitaire et qui nécessiterait l'application de dispositions particulières. Selon cette étude, l'état des sols est compatible avec les aménagements projetés.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le DLE indique que la zone de captage la plus proche est située à 1,2 km au nord du site et que ce dernier ne fait pas partie d'un périmètre de protection immédiat ou rapproché d'une servitude de captage.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Site inscrit de la Butte et du Parc de Surville situé à environ 315 m au sud du site.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La notice d'accompagnement en annexe 8 permet de visualiser les cartes de localisation par rapport aux zones ZSC et ZPS.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	En phase travaux, le projet n'engendre pas de prélèvements en eau à l'exception de ceux nécessaires à l'alimentation du chantier. En phase exploitation, aucun prélèvement en eau hormis les prélèvements effectués sur le réseau d'eau potable n'est prévu (lié à l'usage courant du site).
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucun prélèvement en nappe n'est prévu, ainsi le projet n'aura pas d'incidences sur les eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Compte tenu de sa très faible ampleur, de la nature des travaux et de la planification de la zone, le projet présente un quasi-équilibre en export/import de matériaux. Le cubage précis n'est à ce stade pas connu précisément.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Compte tenu de sa très faible ampleur, de la nature des travaux et de la planification de la zone, le projet présente un quasi-équilibre en export/import de matériaux. Le cubage précis n'est à ce stade pas connu.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet s'implante dans une zone déjà urbanisée. Une partie des aménagements sera raccordée aux différents réseaux existants et d'autres réseaux seront ajoutés. Une station d'épuration est située sur le territoire communal. La gestion des eaux pluviales sera conforme aux prescriptions du DLE.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet est inscrit dans un contexte totalement urbanisé, sans espaces verts d'intérêt. Les arbres de faibles dimensions ne présentent pas d'enjeux écologiques, pour autant tous ceux actuellement présents seront préservés dans le cadre du projet. Pour rappel le projet prévoit une très forte végétalisation de la zone propice au développement de la biodiversité.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	ZSC à 600m au sud-est du site cf. Annexe 8
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	TMD : 1 canalisation de gaz passe à près de 340 m à l'est du site ICPE : 4 sites Seveso seuil bas et 1 site non Seveso présents sur le territoire communal Pollution des sols : pas de pollution recensée selon l'étude menée par GEM en avril 2025
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Risque inondation : secteur non concerné par le zonage du PPRI Risque sismique : très faible Risque mouvement de terrain lié à la présence de cavités souterraines existant sur la commune Risque retrait-gonflement des argiles : important Risque radon : faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En phase chantier, du trafic est prévu (poids-lourds et employés). En phase exploitation, des trafics seront engendrés par les futurs usagers : habitants de la commune, forains... Ils se déplaceront vers et depuis le site. Toutefois, le trafic en phase exploitation ne sera pas plus important qu'à l'état actuel.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Le projet n'impliquera pas l'émission particulière de bruit, hormis ponctuellement, en phase travaux.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	Le projet n'est pas de nature à engendrer des odeurs notables (espaces publics).
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	La phase travaux est susceptible d'engendrer des vibrations qui seront temporaires et ponctuelles (terrassements liés à l'aménagement du parking extérieur).
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet est déjà situé en zone urbaine et concerne par la pollution lumineuse. Le choix des éclairages permettra de limiter l'impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité et les riverains.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	La parcelle est située en zone urbaine éclairée.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le projet n'est pas de nature à engendrer des rejets dans l'air, hormis ceux liés à l'utilisation des véhicules des usagers en phase exploitation.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le projet de logements va engendrer des eaux de ruissellement (eaux pluviales). L'infiltration de ces dernières via des ouvrages à ciel ouvert devra être privilégiée; seules les eaux pluviales de la place du marché seront rejetées au réseau.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les travaux d'aménagement sont susceptibles d'engendrer la production de déchets de chantier en phase travaux. L'utilisation des aménagements publics par les usagers entraînera une augmentation de la production de déchets ménagers et organiques en phase exploitation.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le site est situé au sein d'une zone urbanisée, composée de nombreux logements. Le MH le plus proche étant situé à plus de 500 m du site il ne génère pas d'abords.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le site est actuellement occupé par : -des places de stationnement qui vont être relocalisées afin de permettre la construction d'une halle de marché ; -une friche au nord qui va être remplacée par un jardin. Ainsi, le projet concerne des espaces déjà imperméabilisés et n'engendre pas une modification de l'usage des sols mais seulement une reorganisation de ces usages; il permettra

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

L'annexe 8 constitue une note d'accompagnement qui précise les caractéristiques du projet et ses impacts sur la base des différentes analyses bibliographiques et études techniques menées. En synthèse, les principaux enjeux par rapport à la nature du projet et son lieu d'implantation concernent : -l'exposition du risque au retrait-gonflement des argiles ; -la proximité du site avec des milieux naturels réglementés ; toutefois, ces derniers n'ont pas de contact direct avec le site, situé dans un contexte urbain ; -l'impact du projet sur la gestion des eaux pluviales (DLE déclaratif réalisé).

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

L'ensemble des mesures en faveur de l'environnement applicables en phase chantier et exploitation, visant à prendre en compte les enjeux environnementaux du projet, est détaillé en annexe 8. Une attention particulière a été portée aux thématiques à enjeux précédemment citées (gestion des eaux pluviales pour l'essentiel).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste en la réalisation d'aménagements pour les espaces publics du NPRU de Surville, sur la commune de Montereau-Fault-Yonne (77). Il est situé sur des parcelles urbanisées, occupées par un parc de stationnement, une friche et une place bétonnée. Le projet permettra ainsi d'améliorer le cadre de vie des habitants du quartier en rendant attractifs les espaces publics : création d'un jardin et d'une halle pour le marché, désimperméabilisation d'espaces. L'intégration de mesures environnementales dans le dossier de consultation des entreprises permettra de limiter l'impact de la phase chantier. L'anticipation des enjeux environnementaux, notamment via l'application de mesures types ERC, vise à les intégrer dans les différentes étapes du projet et permettrait de ne pas réaliser une étude d'impact.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom CHERON

Prénom James

Qualité du signataire Maire de la commune de Montereau-Fault-Yonne

À Montereau-Fault-Yonne

Fait le 20-02-2026 /



Signature du (des) demandeur(s)